

# MAIRIE

9 place de la Mairie  
BP 10035  
67241 BISCHWILLER Cedex

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010

en Salle des Séances

Tél. : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

### AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2010 .....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises...4	
Point n° 4 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2010 .....	5
Point n° 5 – COMPTE-RENDU DU COMITE CONSULTATIF VIE SCOLAIRE DU 6 AVRIL 2010.....	8
Point n° 6 – FORMATION DES ELUS : compte-rendu des actions 2009.....	9
Point n° 7 – CREATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF) .....	9
Point n° 8 – CHASSE : intégration de deux secteurs en zone chassable .....	10

### AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 9 – COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009 DE LA VILLE DE BISCHWILLER, DU SERVICE DE L'EAU ET DU LOTISSEMENT ROUTE DE MARIENTHAL .....	11
Point n° 10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 ETABLI PAR LE TRESORIER PRINCIPAL (Ville de Bischwiller et Service de l'Eau).....	19
Point n° 11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009 (Ville de Bischwiller et Service de l'Eau).....	20
Point n° 12 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) : rapport annuel .....	21

### TRAVAUX

Point n° 13 – LOTISSEMENT ROUTE DE MARIENTHAL ET JARDINS FAMILIAUX : autorisation pour déposer les demandes d'urbanisme .....	22
Point n° 14 – LOTISSEMENT RUE DES BOSQUETS : prise en charge financière des travaux de raccordement au réseau électrique .....	23

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 15 – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2009.....	24
Point n° 16 – ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN RUE DE ROHRWILLER (SECTION 12 N° 63).....	24
Point n° 17 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « NEUMATTEN » (SECTION 85, N° 52).....	25
Point n° 18 – RETROCESSION DE LA PARCELLE SECTION 43, N° 436 RUE DE LA PISCINE.....	26

### AFFAIRE DE PERSONNEL

Point n° 19 – RECONDUCTION DE DEUX POSTES D'ACCOMPAGNATEURS DE REUSSITE EDUCATIVE.....	26
---	----

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	29
Membres absents avec pouvoir :	2
Membre absent sans pouvoir :	2

### **Membres présents :**

#### ➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

##### **Le Maire :**

- Nicole THOMAS

##### **Les adjoints :**

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Jean-Claude KUNTZEL, arrivé au point n°3
- Claude GIROUD
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

##### **Les conseillers municipaux :**

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Agnès LIEB

#### ➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Jean, Lucien NETZER
- Gérard BECKER
- Michèle GRUNDER-RUBERT

#### ➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*

- Raymond GRESS
- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

### **Membres absents excusés avec pouvoir :**

- Jean-Claude KUNTZEL, adjoint, donne pouvoir (jusqu'au point n°2), à François MARTZ conseiller municipal du même groupe
- Emine ZALEM, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Nicole THOMAS, maire
- Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Anne-Marie LAMOTTE, conseillère municipale du même groupe.

### **Membres absents excusés sans pouvoir :**

- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »
- Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie »

---

## Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

### Le Conseil Municipal

#### A l'unanimité

DÉSIGNE Monsieur Gérard BECKER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie », comme secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2010

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2010 a été transmis à tous les conseillers.

Observations formulées : Monsieur Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » relève que le départ de Monsieur Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie » après le vote du budget n'est pas mentionné dans le procès-verbal.

Madame le Maire en prend note et assure que la modification sera prise en compte.

### Le Conseil Municipal

**Par 27 voix POUR** - groupe « Bischwiller réussit ! »  
- M. Jean, Lucien NETZER et M  
Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe  
« Bischwiller unie »

**1 contre** - M. Gérard BECKER, groupe « Bischwiller unie »

**et 3 abstentions** - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mars 2010.

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

Arrivée de Monsieur Jean-Claude KUNTZEL, adjoint au maire.

---

## Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

### Décisions de non préemption :

Date DIA	Coordonnées cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Prix	Date décision
05/03/2010	Section 15, parcelle 183/20 (lot N° 6 appartement 127 m <sup>2</sup> 1er étage et lot N° 8 appartement 73 m <sup>2</sup> 1er étage)	5,48 ares	rue Raymond Poincaré	189 896,00 €	8 mars 2010
08/03/2010	Section 7, parcelle 22/13	5,37 ares	39 rue de Rohrwiller	135 000,00 €	16 mars 2010
11/03/2010	Section 27, parcelle 24	5,38 ares	36 rue de Hanhoffen	95 000,00 €	15 mars 2010
08/03/2010	Section 42, parcelle 457/142 (lot N° 7 appartement 86 m <sup>2</sup> 1er étage, lot N° 31 cave s-sol et N° 51 parking 4 extérieur)	16,06 ares	3 rue du Renard	102 850,00 €	16 mars 2010
16/03/2010	Section 42, parcelle 479/142 (lot N° 12 appartement 32 m <sup>2</sup> 2ème étage et lot N°47 cave s-sol)	14,63 ares	1 rue du Renard	43 500,00 €	17 mars 2010
12/03/2010	Section 26, parcelle 53/1	54,89 ares	21 rue de Hanhoffen	76 000,00 €	23 mars 2010
15/03/2010	section 18, parcelle 195/74	1,94 are	119 rue du Général Rampont	145 000,00 €	23 mars 2010

16/03/2010	Section 13, parcelle 7 et 91/6	1,48 are	4 rue de la Grange	140 800,00 €	23 mars 2010
19/03/2010	Section 36 parcelle 449/1	6,16 ares	3 square Maurice Ravel	235 000,00 €	23 mars 2010
23/03/2010	Section 17, parcelle 125	1,52 are	16 rue des Ecoles	135 000,00 €	23 mars 2010
30/03/2010	Section 49, parcelle 418/89	6,92 ares	6 impasse des Lilas	195 000,00 €	1 avril 2010
01/04/2010	Section 82, parcelle 362/1	6,95 ares	rue des Bosquets	80 000,00 €	9 avril 2010
31/03/2010	Section 14, parcelle 47	1,23 ares	7 Place du Vieux Marché aux Bestiaux	159 800,00 €	9 avril 2010

**Procédure adaptée (passée depuis la séance du conseil municipal du 15.03.2010) :**

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne synagogue en salle des associations	Lot unique	ATELIER D'ARCHITECTURE MUHLBERGER & ASSOCIES 1A chemin d'Innenheim - ALTORF 67129 MOLSHEIM CEDEX	57 297,97 €

**Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

**Point n° 4 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
29 MARS 2010**

*Rapporté présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint au maire,  
Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs*

### **Rapport n° 3 : information sur les décisions prises**

Procédure adaptée : rejointement du grand bassin de la piscine de Bischwiller pour un montant de 73 554 € par l'entreprise KOEHLER de Strasbourg.

### **Rapport n° 5 : avenant à la convention avec l'AGMAC**

La modification de la convention faite entre la comcom et l'AGMAC a été approuvée. Cet avenant porte sur la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Claude Vigée. La comcom délègue à l'AGMAC la gestion du planning et la MAC dispose d'une priorité d'exploitation de la salle de spectacle pour toutes manifestations relevant de sa saison culturelle, mais toutes les autres demandes d'occupation sont à adresser directement à la comcom qui se chargera des contrats de location et de la facturation le cas échéant.

Le tarif de location est de 200 € pour les associations de la comcom (gratuite pour une utilisation non marchande).

### **Rapport n° 6 : adoption du budget principal et fixation des taux**

Le budget principal se présente de la manière suivante :

**Section d'investissement** – dépenses et recettes : 6 480 000 € (variation de BP à BP de moins 6,76 %)

Les dépenses d'investissement se décomposent en trois grandes catégories :

1. Le remboursement du capital représente 1 370 000 €
2. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 270 000 €. Les projets sont en grande partie ceux inscrits au contrat de territoire.
3. Le résultat d'investissement reporté pour 1 713 566 € et les dépenses imprévues pour 10 574 €.

Les recettes d'investissement sont composées :

- des dotations du FCTVA pour 365 000 € et du montant pour compenser le déficit d'investissement reporté de 1 713 566 €
- des subventions d'équipement pour 357 690 €
- de l'emprunt pour 503 741 €
- du virement et des amortissements en provenance de la section de fonctionnement de 2 170 000 €
- et de l'affectation du capital emprunté pour 1 370 000 €.

### **Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement (de 8 390 000 €) diminuent de 1,99 % et ceci malgré les charges à caractère général qui augmentent fortement en passant de 952 000 € en 2009 à 1 209 000 €, ainsi que l'augmentation des charges de personnel, qui correspond aussi au remboursement du personnel mis à disposition par la Ville de Bischwiller dans le cadre des services partagés.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 390 000 €. Les postes les plus importants sont constitués par la fiscalité pour 2 210 000 €, la compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle pour 2 320 000 € et la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2009 pour 2 234 000 €.

Rappel : depuis 2006, la comcom n'a pas augmenté ses taux de fiscalité alors que trois dépenses nouvelles supplémentaires ont été prises en compte :

- périscolaire : 215 000 € en plus en 2010
- prise en charge de 30 % des dépenses d'exploitation du budget assainissement au titre des eaux pluviales au lieu de 20 %, ce qui représente 200 000 € par an
- et surtout la prise en compte des frais généraux supportés par la Ville de Bischwiller pour le fonctionnement de la comcom pour 649 650 € en 2009

Aussi, pour arriver à l'équilibre budgétaire et aux 2 210 000 € de produit fiscal, il a été nécessaire d'augmenter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7,91 % au lieu de 7,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,56 %
- Participation CFE taxe professionnelle : 8,78 % (cotisation foncière des entreprises)
- Participation CFE de taxe de zone : 17,08%.

**Rapport n° 7 : budget assainissement**

Dépenses et recettes d'investissement : 4 500 000 €

Dépenses et recettes d'exploitation : 3 200 000 €

**Rapport n° 8 : budget développement économique**

Dépenses et recettes d'investissement : 450 000 €

Dépenses et recettes d'exploitation : 320 000 €

**Rapport n° 9 : ordures ménagères**

Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

Dépenses et recettes d'exploitation : 1 520 000 €

**Rapport n° 10 : appel à l'emprunt 2010**

Le conseil communautaire a fixé la limite maximum des emprunts 2010 :

- à 3 500 000 € pour le budget principal
- à 362 000 € pour le budget annexe développement économique
- et à 4 900 000 € pour le budget assainissement.

Bien sûr, ces fonds ne seront appelés qu'en cas de besoin.

Pour information, en 2009, les emprunts suivants ont été réalisés :

- 795 000 € sur le budget principal
- 1 000 000 € sur le budget assainissement.

**Rapport n° 11 : divers travaux prévus au budget 2010**

Pour solliciter les participations financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département et pour la réalisation des travaux, le conseil a donné son accord pour valider une liste de travaux et de projets inscrits au budget 2010.

**Rapport n° 12 :**

Le conseil a donné son accord sur le principe de la délégation de service public pour le fonctionnement des périscolaires et a autorisé le lancement d'une procédure de délégation de service public par affermage en vue de la gestion des périscolaires de Rohrwiler et d'Oberhoffen-sur-Moder. La durée du contrat d'affermage a été portée à 5 ans, l'ancien contrat était de 3 ans et prend fin le 31 août.

**Rapport n° 13 :**

Un avenant à la convention pour la répartition des frais de fonctionnement des locaux du périscolaire entre la commune d'Oberhoffen-sur-Moder et la ComCom a été approuvé.

**Rapport n° 14 :**

Enfin, le conseil a pris acte de la présentation du diagnostic de performance énergétique faite par le bureau d'études Aléo sur toutes les infrastructures communautaires, qui vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

**Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

# Point n°5 – COMPTE-RENDU DU COMITE CONSULTATIF VIE SCOLAIRE DU 6 AVRIL 2010

*Rapport présenté par Madame Anne-Marie LAMOTTE, conseillère municipale.*

Le comité vie scolaire s'est réuni le 6 avril 2010. Trois points étaient à l'ordre du jour :

- le service minimum d'accueil,
- les modifications des cartes scolaires,
- le pédibus.

## **1. Le service minimum d'accueil**

A Bischwiller, le service minimum d'accueil a été autant utilisé en élémentaire qu'en maternelle. L'accueil a été organisé selon le niveau scolaire des enfants.

En maternelle, le nombre d'enfants accueillis par classe se situe entre 1 et 35. Le chiffre de 35 a été atteint lorsque les enseignants des cinq maternelles étaient en grève.

En élémentaire, ce chiffre se situe entre 6 et 42 élèves.

### Aspects soulevés :

- Le nombre des enfants à accueillir est élevé.
- La plupart des encadrants inscrits sur la liste du service minimum d'accueil n'est pas disponible le moment venu, d'où des problèmes de logistique.

### Solutions proposées :

- Mise à jour du listing des encadrants, en écartant les noms de ceux qui ne peuvent se rendre disponibles et en réactualisant chaque année les noms des parents d'élèves en raison de certains changements.
- Objectif d'un seul site d'accueil pour les trois écoles élémentaires, en rappelant que chaque école maternelle reste son propre site d'accueil.
- Solliciter davantage de monde pour l'encadrement.

## **2. Les modifications des cartes scolaires**

Une information a été faite sur les raisons qui ont conduit le conseil municipal lors de sa séance du 25 janvier 2010 à adopter la décision de modifier les cartes scolaires en vigueur, s'agissant d'un rééquilibrage des effectifs scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Des explications ont également été apportées sur la complexité de faire une gestion prospective des effectifs à deux ou trois ans, en exploitant les possibilités techniques du logiciel Concerto, mais aussi le listing de permis de construire, la garde des enfants par les nourrices et la notion de fratrie, qui permettent d'affiner le travail préalable à toute proposition de modification d'une carte scolaire.

- **Le pédibus**

### Question soulevée :

Des personnes stationnent régulièrement leur voiture devant le Diaconat, rue de l'Eglise, malgré les places disponibles sur le parking situé juste en face. Cela conduit le groupe du pédibus, lorsqu'il se déplace depuis l'école Erlenberg jusqu'au site de restauration, à devoir marcher sur la route, ce qui est particulièrement dangereux, vu l'étroitesse de la route sur ce tronçon et le flux de circulation.

### Solutions proposées :

- une intervenante qui a déjà adressé un courrier au service de police à ce sujet, a suggéré au CASF, organisateur du pédibus, de prendre contact avec ce même service ;
- proposition de sécuriser le passage piétonnier ;
- proposition de mieux régler le stationnement de toute la rue du Diaconat ;
- a été évoqué le projet d'aménagement de la voirie par la communauté de communes qui améliorera la sécurité dans ce secteur.

## Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

### **Point n°6 – FORMATION DES ELUS : compte-rendu des actions 2009**

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au maire.*

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.* ».

Par délibération du 31 mars 2008, le conseil municipal a approuvé le droit à la formation de ses membres, dans les conditions suivantes :

- les crédits pour la formation sont inscrits chaque année au budget primitif sans pouvoir excéder 20 % des indemnités allouées aux élus de la commune.
- les formations doivent obligatoirement être suivies auprès d'organismes agréés par le ministère de l'Intérieur.
- toute demande de prise en charge est à adresser au préalable au maire.
- les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Le tableau des formations pour 2009 est annexé au compte administratif. Il fait état de deux formations payées en 2009, pour un montant de 192 € dont deux élus ont bénéficié. Un troisième élu a bénéficié d'une formation pour laquelle la facture, réceptionnée fin décembre, a été mandatée début janvier 2010.

## Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

### **Point n°7 – CREATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF)**

*Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, adjoint au maire.*

L'article 9 de la loi n° 2007-297 relatif à la prévention de la délinquance instaure la faculté pour les maires des villes de plus de 10 000 habitants de créer et de présider un conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF). Cette instance est créée par délibération du conseil municipal.

Le CDDF, présidé par le maire ou son représentant, est composé :

- de personnalités de l'Etat désignées par le Préfet (la liste a été fixée par décret n° 2007-667 du 2 mai 2007) :
  - le Préfet ou son représentant
  - le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
  - l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, ou son représentant
  - le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- de représentants de collectivités territoriales
- de personnes œuvrant dans le domaine de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

Conçu comme une instance de dialogue partenarial, le CDDF pourra réunir l'ensemble des acteurs en charge des problématiques de délinquance, d'action sociale, d'insertion et d'action éducative. Concrètement, il se réunit autour d'une famille éprouvant des difficultés éducatives pour l'informer sur ses droits et devoirs et lui adresser des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui.

## **Le Conseil Municipal**

### **A l'unanimité**

DECIDE de créer un conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) selon les termes de l'article 9 de la loi n° 2007-297

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## **Point n°8 – CHASSE : intégration de deux secteurs en zone chassable**

*Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, adjoint au maire.*

Deux zones sur le secteur de Bischwiller ne sont actuellement pas situées en zone chassable, il s'agit du secteur de l'Obermatt / Hasensprung d'une superficie de 115 hectares et du secteur Schnuchenweg d'une superficie de 35 hectares. Aussi, il est impératif que ces deux zones soient intégrées à des lots de chasse existants.

Après avis de la Commission Consultative de la Chasse Communale et accord des locataires de chasse en place, il est proposé de rattacher le secteur du Schnuchenweg au lot n°1, à savoir l'Association des Chasseurs des 2R sans augmentation du prix du bail actuel, compte tenu du faible intérêt en termes de gibier dans ce secteur. La seconde zone Obermatt/Hasenprung sera rattachée à l'Association de Chasse Neuenhof de Kaltenhouse moyennant un loyer annuel de 500 €.

## **Le Conseil Municipal**

**Par 27 voix POUR**

- groupe « **Bischwiller réussit !** »  
- **MM. Jean, Lucien NETZER et Gérard BECKER**, groupe « **Bischwiller unie** »

**1 voix CONTRE**

- **Mme Michèle GRUNDER-RUBERT**, groupe « **Bischwiller unie** »

**et 3 abstentions**

- groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

DONNE SON ACCORD pour l'intégration des secteurs de l'Obermatt/Hasensprung et Schnuchenweg en zone chassable, comme indiqué plus haut,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer tous les documents y relatifs.

Date de publication : 17.05.2010  
 Date de notification :  
 Date de transmission  
 à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

## Point n°9 – COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009 DE LA VILLE DE BISCHWILLER, DU SERVICE DE L'EAU ET DU LOTISSEMENT ROUTE DE MARIENTHAL

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au maire.

### I. BUDGET PRINCIPAL

#### A. PRESENTATION des RESULTATS

Le Compte Administratif - Ville de Bischwiller - de l'exercice 2009 se présente comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>		
	Crédits Ouverts	Réalisé
A	Recettes de Fonctionnement (Hors Excédent reporté)	10 543 382,85
B	Dépenses de Fonctionnement	11 689 897,06
<b>C = A-B</b>	<b>* Excédent de l'exercice</b>	<b>1 547 887,18</b>
D (PM)	* Résultat du C.A. 2008	1 541 557,60
E (PM)	dont Affectation de résultat CA 2008	395 043,39
<b>F</b>	<b>+ Excédent de Fonctionnement reporté en 2009</b>	<b>1 146 514,21</b>
<b>G = C+F</b>	<b>* Excédent de Fonctionnement cumulé 2009</b>	<b>2 694 401,39</b>
	+ Provision spéciale pour garantie d'emprunts	0,00
<b>G = C+F</b>	<b>* Excédent de Fonctionnement cumulé à reporter sur l'exercice 2010</b>	<b>2 694 401,39</b>
	Affectation de résultat CA à l'auto-financement 2010	1 496 441,91
<b>Section d'investissement</b>		
H	Recettes d'Investissement	5 700 000,00
I	Dépenses d'Investissement (Hors Résultat Reporté)	5 304 956,61
<b>J = H-I</b>	<b>* Besoin de financement de l'exercice</b>	<b>-1 101 398,52</b>
<b>K</b>	<b>* Besoin de Financement reporté en 2009</b>	<b>-395 043,39</b>
<b>L = J+K</b>	<b>* Besoin de financement cumulé 2009</b>	<b>-1 496 441,91</b>
	+ Provision spéciale pour garantie d'emprunts	0,00
<b>L = J+K</b>	<b>* Besoin de financement cumulé à reporter sur l'exercice 2010</b>	<b>-1 496 441,91</b>
<b>M = G+L</b>	<b>* EXCEDENT GLOBAL 2009</b>	<b>1 197 959,48</b>

Ces résultats n'intègrent pas le prélèvement sur la section de fonctionnement d'un montant qui est proposé à hauteur de 1.496.441,91 €, qui ne s'effectuera qu'après adoption du présent compte administratif.

## B. PRINCIPALES EVOLUTIONS DES C.A. depuis 2005

EVOLUTION des RESULTATS				
Exercice	Investissement	Fonctionnement	Global	Variation
2005	-1 286 795,32	2 469 813,34	1 183 018,02	
2006	-1 396 476,64	2 333 412,74	936 936,10	-20,80%
2007	-1 376 034,13	1 899 102,19	523 068,06	-44,17%
2008	-395 043,39	1 541 557,60	1 146 514,21	119,19%
<b>2009</b>	<b>-1 496 441,91</b>	<b>2 694 401,39</b>	<b>1 197 959,48</b>	<b>4,49%</b>
Résultat Moyen	-1 190 158,28	2 187 657,45	997 499,17	

Le résultat de 2009, en progression de 4.49%, provient de différents facteurs :

- de bonnes recettes ;
- le reversement concernant les services partagés
- la cession de l'Unité de Vie Eugène Lambling,
- des économies internes,
- des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance pour les arrêts maladies des agents.

EVOLUTION DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT						
Exercice	Acquisitions, Matériels et Travaux	Remboursement de Capital	Besoin de financement reporté	Autres dépenses (*)	Total Dépenses d'Investissement	Variation
2005	1 652 253,06	909 965,71	2 329 041,30	120 685,55	5 011 945,62	
2006	4 324 016,99	873 575,09	1 286 795,32	939 930,18	7 424 317,58	48,13%
2007	2 768 437,23	910 181,42	1 396 476,64	479 703,10	5 554 798,39	-25,18%
2008	1 297 124,49	667 952,82	1 376 034,16	235 575,72	3 576 687,19	-35,61%
<b>2009</b>	<b>3 169 419,80</b>	<b>628 165,37</b>	<b>395 043,39</b>	<b>180 854,84</b>	<b>4 373 483,40</b>	<b>22,28%</b>
Total						
Dépenses	13 211 251,57	3 989 840,41	6 783 390,81	1 956 749,39	25 941 232,18	/
Moyenne	2 642 250,31	797 968,08	1 356 678,16	391 349,88	5 188 246,44	/

(\*) Autres dépenses = Opérations sous mandats, Acquis. Parts sociales, charges à répartir, Ecart Cession/Actif,...

Il ne faut pas oublier que les dépenses réalisées par la Ville sont largement complétées par celles de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs pour les compétences qui lui ont été transférées .

## C. ANALYSE des SECTIONS BUDGETAIRES

### 1) - Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'équipement de la Ville de Bischwiller (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 3.169.419,80 € contre 1.297.124,49 € en 2008, L'évolution importante de 144,34 % est due principalement à l'engagement de la Ville de la Bischwiller dans le Plan de relance de l'Economie.

Les acquisitions se sont élevées à 0.9 M€ contre 05 M€ en 2008 et les travaux à 1.9 M€ contre 0.6M€ en 2008.

On y retrouve notamment :

- Acquisitions immobilières (Terrains + Immeubles) .....894.475,12 €
- Logiciels et matériels informatiques..... 141.362,84 €
- Matériels de transport .....61.271,49 €
- Mobiliers .....50.339,06 €
- Matériels divers .....72.797,22 €
- Travaux sur immeubles communaux.....571.864,82 €

- Travaux dans les écoles primaires et maternelles ..... 172.698,10 €
- Aménagement d'espaces verts..... 8.948,82 €
- Signalisation ..... 18.592,53 €
- Eclairage public ..... 151.531,59 €
- Terrains synthétique et de hat-trick ..... 986.333,33 €
- Plateau d'évolution ..... 3.922,88 €

Le taux d'exécution se situe en 2009 à 76,73%. Celui de 2008 était très inférieur (51,50 %) avec notamment le décalage de réalisation des terrains synthétique et de hat-trick sur 2009.

Certains crédits n'ont pas été dégagés au courant de l'exercice 2009 et 759.000 € sont de ce fait reportés sur l'exercice 2010 :

- Logiciels et matériels informatiques..... 57.237,28 €
- Mobiliers ..... 23.634,56 €
- Matériels divers ..... 25.949,47 €
- Travaux sur immeubles communaux..... 80.616,83 €
- Travaux dans les écoles primaires et maternelles ..... 45.601,12 €
- Travaux d'aménagement urbain ..... 82.372,28 €
- Aménagement d'espaces verts..... 31.837,45 €
- Signalisation ..... 7.246,76 €
- Eclairage public ..... 39.532,25 €
- Eglise Protestante ..... 210.000,00 €
- Projet Synagogue..... 50.000,00 €
- Restructuration de la Mairie ..... 60.000,00 €
- Etudes sur travaux ..... 44.972,00 €

## 2) Recettes d'Investissement

### a) Subventions et Dotations d'Investissement

Les subventions et dotations versées à la Ville de Bischwiller durant l'exercice, se répartissent comme suit :

Etat	196 175,00 €
Région	148 325,00 €
Département	366 592,16 €
Autres	64 300,00 €
Dotations globales d'Equipement	19 629,00 €
Amendes de police	26 812,00 €
<b>Total des subventions et dotations</b>	<b>821 833,16 €</b>

Les subventions perçues en 2009 sont exclusivement liées à la réalisation de travaux.

### b) Emprunts

## Evolution de l'appel à l'emprunt

Exercice	Emprunt nouveau	Total Emprunt	Organisme
2001	762 245,09	762 245,09	Crédit Agricole + CMDP
2002	500 000,00	1 200 000,00	CMDP
	500 000,00		DEXIA - Crédit Local de France
	200 000,00		C.D.C. (Contrat de Ville)
2003	300 000,00	300 000,00	Crédit Agricole - Appelé en 2004
2004	0,00	0,00	Aucun Appel à l'Emprunt sur l'exercice 2004
2005	450 000,00	450 000,00	Caisse d'Epargne Alsace
2006	1 600 000,00	2 300 000,00	Crédit Mutuel
	700 000,00		Crédit Mutuel
2007	1 000 000,00	1 000 000,00	Caisse d'Epargne Alsace
2008	0,00	0,00	Aucun Appel à l'Emprunt sur l'exercice 2008
<b>2009</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>Crédit Mutuel</b>
Total Emprunts	6 512 245,09		
Moyenne	814 030,64		

Malgré l'importance des dépenses d'équipement, l'appel à l'emprunt a pu être limité à 500 000 €.

### c) Financement complémentaire

- L'autofinancement 2009 se compose du prélèvement sur la Section de Fonctionnement dégagé au CA 2008, soit 395.043,39 €, auquel se rajoutent les amortissements et étalement de charges pour 369.243,13 €. Il a largement permis de couvrir le remboursement du capital à hauteur de 628.165,37 €.
- Les sorties de l'actif dues aux cessions d'immobilisations (342.540,06 €) donnent lieu à une écriture d'ordre détaillée dans les annexes.
- Le fonds de compensation de la T.V.A. ....351.570,49 €  
Le FCTVA encaissé en 2009 comprend le versement habituel assis sur les dépenses d'équipement sur l'Exercice N-2 soit 2008 (221.365,93 €) et le montant calculé sur les dépenses de 2009 versé de manière anticipé (130.204,56 €) dans le cadre du Plan de relance de l'Economie.
- Taxe locale d'équipement (T.L.E.) .....49.824,00 €

### 3) Dépenses de Fonctionnement

Ci-dessous un tableau retraçant l'évolution des principaux postes de charges de fonctionnement depuis 2005 :

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses réelles							
	Dép de personnel (chap 012)	Entretien - fonctionnement courant (chap 011)	Autres charges de gestion courante (chap 65)	Charges exceptionnelles (chap 67)	Intérêts des emprunts (chap 66)	Reversement compensations (chap 73)	Total
<b>2005</b>	4 700 894 €	1 717 248 €	1 316 783 €	333 571 €	217 153 €	0 €	<b>8 285 649 €</b>
<b>2006</b>	4 934 695 €	1 849 395 €	1 430 599 €	322 046 €	216 833 €	0 €	<b>8 753 568 €</b>
<b>2007</b>	5 092 923 €	1 679 437 €	1 294 873 €	323 324 €	249 466 €	0 €	<b>8 640 023 €</b>
<b>2008</b>	5 275 154 €	1 730 800 €	1 489 109 €	1 589 €	382 370 €	33 72 €	<b>9 232 194 €</b>
<b>2009</b>	4 906 762 €	1 484 980 €	1 497 560 €	51 503 €	250 303 €	33 123 €	<b>8 526 230 €</b>
<b>Evol 2009/2008</b>	<b>-6,98%</b>	<b>-14,20%</b>	<b>0,57%</b>	<b>&gt;200%</b>	<b>-34,54%</b>	<b>-5,11%</b>	<b>-7,65%</b>

#### a) Frais de personnel

Les "Frais de personnel" (Compte 64 = 4.850.637,58 €) diminuent de 6,98% par rapport à 2008 contre une augmentation de 3,58% l'année précédente. Ils représentent 56,89% des dépenses réelles de fonctionnement contre 56,48% en 2008, 58,27 en 2007.

Si on déduit divers remboursements (Contrat de Ville, Emplois-Jeunes, Dispositifs Retraites...) soit 165.235,17 € (Remboursements de charges de personnel 92.495,57 € + diverses participations 72.739,60 €), ce ratio est ramené à 54,95% contre 54,19% en 2008, 55,46 % en 2007, ce qui nous situe dans les moyennes nationales et régionales (respectivement 55,90% et 52,50 %).

En tenant compte du remboursement des charges de personnel dans le cadre des services partagés avec la Communauté de Communes (1.153.754,01€ en 2009, 755 892,98 € en 2008 et 671 964,61 € en 2007), ce ratio est ramené à 43,36% contre 46,00 % en 2008, 47,69 % en 2007.

b) Entretien courant

Après une diminution de 170 k€ en 2007 soit 9.19 % du fait du transfert des charges, les dépenses avaient progressé de 3.06 %, en 2008. En 2009 les charges à caractère général baissent de 245 k€ soit 14.20% notamment du fait du transfert de la part « Contribution Eaux pluviales » qui représentait 211 k€ en 2008.

c) Charge de la Dette

L'annuité de la dette (Intérêts + Capital) rapportée à l'habitant est de 68,47 € en 2009 contre 82,18€ en 2008. La moyenne des communes de même importance démographique était pour l'année 2007 de 135 € au niveau national et de 110 € au niveau de l'Alsace. L'annuité baisse de 79 k€ soit -8,20%.

d) Dépenses de Fonctionnement

Le ratio de la charge totale de fonctionnement par habitant est en forte diminution du fait du transfert de charges avec 658,45 contre 785,52 € en 2008. Du fait de la spécificité du fonctionnement de la comcom en services partagés avec la Ville, si on déduit le remboursement des frais de personnel par la comcom soit 1.1M€, cela ramène le ratio de la charge de fonctionnement par habitant à 569,35 € contre 721,20 € en 2008.

Par comparaison, les données 2007 sont de 767.00 € pour la moyenne Alsace et 1 057.00 € pour la moyenne nationale.

#### **4) Recettes de Fonctionnement**

Objet	2008	2009	Variation
Ventes, Produits, Prestations de Services	75 329,09	78 616,78	4,36%
Concessions Cimetière	7 291,64	9 777,05	34,09%
Redevance Domaine Public	46 422,93	38 762,29	-16,50%
Droit de Chasse	13 309,00	13 309,00	0,00%
Taxe Pâturages	3 579,63	3 723,31	4,01%
Fourrière (Contrat Garage)	4 725,89	3 155,64	-33,23%
Divers (Remb. Achat de masques Grippe H1 N1)	0,00	9 889,49	/
Autres produits de gestion courante	227 224,84	247 381,23	8,87%
Locations immobilières	186 635,64	205 460,14	10,09%
Locations de matériel + Remboursement divers (Redevance Ordures Ménagères, Eau, Sinistres Assurances,...)	40 589,20	41 921,09	3,28%
Marchés et Braderies	56 977,65	65 593,00	15,12%
Dotation Globale de Fonctionnement	3 897 706,00	4 134 936,00	6,09%
dont Dotation Forfaitaire	3 506 729,00	3 651 891,00	4,14%
Dotation de Solidarité Urbaine	390 977,00	483 045,00	23,55%
Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation	123 011,07	85 723,42	-30,31%
Taxe sur l'Electricité	158 293,25	169 582,93	7,13%
Imposition Directe	4 226 033,00	3 905 525,00	-7,58%
Fonds de Péréquation + Compensations	335 490,00	260 881,00	-22,24%
Remboursement Charges de Personnels	967 836,01	1 153 754,01	19,21%
Produits des cessions d'immobilisations	385 807,00	175 000,00	-54,64%
Excédent de Fonctionnement reporté	523 068,06	1 146 514,21	119,19%
Autres recettes (Produits Exceptés ou Financiers, Transfert et atténuation Charges,...)	522 403,68	508 907,05	-2,58%
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>	<b>11 499 179,65</b>	<b>11 932 414,63</b>	<b>3,77%</b>

Les recettes fiscales de 2009 sont inférieures à celles de 2008 dans la mesure où, avec le transfert vers la communauté de communes de la contribution au titre des eaux pluviales, les taux communaux ont baissé pour assurer la neutralité de la pression fiscale sur les contribuables.

Le produit des impôts (Compte 7311) en 2009 se monte à 3.905.525,00 € contre 4.226.033,00 € en 2008.

Les recettes fiscales (Chap. 73) représentent globalement 36,11% des recettes réelles de fonctionnement contre 39,78% en 2008.

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui inclut la Dotation Forfaitaire et la Dotation de Solidarité Urbaine, représente 35,15% des mêmes recettes contre 33,93 % en 2008.

La baisse du produit des redevances sur le domaine public provient du décalage enregistré en 2008 et absent en 2009 de l'encaissement de la redevance de France Telecom de 2007 en 2008 (+ 8 000 €) et d'une baisse de redevance de concession auprès d'Electricité de Strasbourg, assise sur les dépenses de l'Exercice N-2 de la Ville en matière d'éclairage public et de réseaux électriques. Les dépenses de travaux ont été inférieures en 2007 pour 2009 par rapport à 2006 pour 2008, d'où une diminution de la redevance (-2 400 €).

La baisse des fonds de péréquations et compensations est due à la diminution de la Compensation sur les exonérations sur la Taxe professionnelle (240 319 € en 2008, 165 048 € en 2009).

Le produit des cessions d'immobilisations dépend des disponibilités foncières et patrimoniales. En 2009, la vente au Centre Hospitalier de Bischwiller du bâtiment de l'Unité de Vie Eugène Lambling a été réalisée pour 175 000 €.

La recette de la taxe additionnelle aux droits de mutation connaît une baisse importante, vu le ralentissement du marché immobilier, et représente 85.723,42 € contre 123.011,07 en 2008.

## II. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le Compte administratif 2009 du Budget Annexe Service de l'Eau, se présente comme suit :

<b>Section d'Exploitation</b>		
	Crédits Ouverts	Réalisé
Recettes d'Exploitation (Hors Excédent reporté)	74 400,69	74 031,65
Dépenses d'Exploitation	145 000,00	54 377,79
* Excédent de l'exercice		<b>19 653,86</b>
* <i>Excédent d'Exploitation reporté 2009</i>		70 599,31
<b>* Excédent d'Exploitation cumulé à reporter sur 2010</b>		<b>90 253,17</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
Recettes d'Investissement	367 000,00	99 612,92
Dépenses d'Investissement (Hors Résultat Reporté)	347 811,74	145 190,25
* Besoin de financement de l'exercice		<b>-45 577,33</b>
* <i>Besoin de Financement reporté 2009</i>		-19 188,26
<b>* Besoin de Financement cumulé à reporter sur 2010</b>		<b>-64 765,59</b>
<b>* EXCEDENT GLOBAL 2009</b>		<b>25 487,58</b>

Les dépenses d'Investissement 2009 concernent principalement des travaux d'alimentation en eau potable des Rues de la Couronne, du Rhin, de Gries pour 145.190,25 €.

Il est proposé de reporter sur 2010 le besoin de financement de la section d'investissement de 64.765,59 €, d'affecter un montant de 64.765,59 € au prélèvement à effectuer sur la section d'exploitation au titre du financement de la section d'investissement de l'exercice 2009, et enfin de reporter le solde de l'excédent d'exploitation de 25.487,58 €.

Un appel à l'emprunt a été nécessaire pour financer les travaux d'investissement 2009 du Service de l'Eau. L'emprunt a été souscrit auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 60 000 €. Le Service de l'Eau n'avait pas de dette précédemment.

## III. BUDGET DU LOTISSEMENT « Route de Marienthal »

Le Compte administratif 2009 du Budget Annexe «Lotissement Route de Marienthal », se présente comme suit :

<b>Section d'Exploitation</b>		
	Crédits Ouverts	Réalisé
Recettes d'Exploitation (Hors Excédent reporté)	5 000,00	767,54
Dépenses d'Exploitation	5 000,00	641,76
* Excédent de l'exercice		<b>125,78</b>
* <i>Déficit de Fonctionnement 2009</i>		0,00
<b>* Excédent d'Exploitation cumulé à reporter sur 2010</b>		<b>125,78</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
Recettes d'Investissement	0,00	0,00
Dépenses d'Investissement (Hors Résultat Reporté)	0,00	0,00
* Besoin de financement de l'exercice		<b>0,00</b>
* <i>Besoin de Financement reporté 2009</i>		0,00

<b>* Besoin de Financement cumulé à reporter sur 2010</b>	<b>0,00</b>
<b>* EXCEDENT GLOBAL 2009</b>	<b>125,78</b>

Les dépenses d'exploitation 2009 concernent la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Pour équilibrer la section, une subvention du Budget général a été effectuée de 767,54 €.

Il est proposé de reporter sur 2010 l'excédent d'exploitation de 125,78 €.

### **Le Conseil Municipal**

En l'absence de Madame le Maire ayant quitté la salle pendant le vote et sous la présidence de Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au maire,

**Par 25 voix POUR**

**- groupe « Bischwiller réussit ! »**

**et 6 abstentions**

**- MM. Jean, Lucien NETZER et Gérard BECKER  
et Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe  
« Bischwiller unie »  
- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

ADOPTE et APPROUVE les virements de crédits et les décisions modificatives figurant au Compte Administratif 2009 (Budget Principal et Budget Annexe Service de l'Eau),

ADOPTE et APPROUVE le Compte Administratif 2009 de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :

Résultat Section d'Investissement : Besoin de Financement de 1.496.441,91 €

Résultat Section de Fonctionnement : Excédent de 2.694.401,39 €

PREND ACTE des annexes et états joints au Compte Administratif 2009 et notamment

- Soutien aux associations page 85
- Etat de formation des Elus page 138
- Etat des marchés publics 2009 page 177

ADOPTE et APPROUVE le Compte Administratif 2009 du budget annexe «Service de l'Eau» de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :

- Résultat Section d'Investissement : Besoin de Financement 64.765,59 €
- Résultat Section de Fonctionnement : Excédent de 90.253,17 €

ADOPTE et APPROUVE le Compte Administratif 2009 du budget annexe «Lotissement Route de Marienthal » de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :

- Résultat Section d'Investissement : Besoin de Financement nul
- Résultat Section de Fonctionnement : Excédent de 125,78 €

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

## Point n° 10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 ETABLI PAR LE TRESORIER PRINCIPAL (Ville de Bischwiller et Service de l'Eau)

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au maire.*

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Le compte de gestion doit être communiqué au Maire avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice.

Celui-ci doit le présenter au conseil municipal conformément à l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales.

### Le Conseil Municipal

#### A l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischwiller qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif de l'exercice 2009 de la "VILLE de BISCHWILLER", ainsi que du "Service Annexe de l'Eau", « Lotissement Route de Marienthal » dont les résultats sont retracés dans le tableau suivant :

#### Budget VILLE

Section de Fonctionnement		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses de Fonctionnement	11 689 897,06 €	9 238 013,24 €
Recettes de Fonctionnement	11 689 897,06 €	11 932 414,63 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>2 694 401,39 €</b>
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	5 700 000,00 €	4 373 483,40 €
Recettes d'Investissement	5 700 000,00 €	2 877 041,49 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>		<b>1 496 441,91 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé</b>		<b>1 197 959,48 €</b>

#### Budget « Service de l'Eau »

Section d'Exploitation		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses d'Exploitation	145 000,00 €	54 377,79 €
Recettes d'Exploitation	145 000,00 €	144 630,96 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>90 253,17 €</b>
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	367 000,00 €	164 378,51 €
Recettes d'Investissement	367 000,00 €	99 612,92 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>		<b>64 765,59 €</b>

<b>Résultat de clôture cumulé</b>		<b>25 487,58 €</b>
-----------------------------------	--	--------------------

**Budget « Lotissement Route de Marienthal »**

Section d'Exploitation		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses d'Exploitation	5 000,00 €	641,76 €
Recettes d'Exploitation	5 000,00 €	767,56 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>125,78 €</b>
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	0,00 €	0,00 €
Recettes d'Investissement	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture nul</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé</b>		<b>125,78 €</b>

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

**Point n°11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE 2009 (Ville de Bischwiller et Service  
de l'Eau)**

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.*

L'instruction comptable M14 demande une affectation du résultat de fonctionnement au moyen d'une délibération spécifique.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est à affecter par l'assemblée délibérante.

Il doit couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement.

Il est rappelé que le compte administratif 2009 du **Budget Principal de la Ville de Bischwiller** fait apparaître :

un excédent de la section de fonctionnement de	2 694 401,39 €
un besoin de financement en investissement de	1 496 441,91 €

**soit un excédent global de clôture de 1 197 959,48 €**

Il est rappelé que le compte administratif 2009 du **Budget Annexe « Service de l'Eau »** fait apparaître :

un excédent de la section d'exploitation de	90 253,17 €
un besoin de financement en investissement de	64 765,59 €

**soit un excédent global de clôture de 25 487,58 €**

Il est rappelé que le compte administratif 2009 du **Budget Annexe « Lotissement Route de**

<b>Marienthal</b> » fait apparaître :	
un excédent de la section d'exploitation de	125,78 €
un besoin de financement en investissement de	0,00 €
<b>soit un excédent global de clôture de</b>	<b>125,78 €</b>

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

#### **Budget VILLE**

REPORTE le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 1.496.441,91 € sur l'exercice 2010,

AFFECTE un montant de 1.496.441,91 € à l'article 1068 « Autofinancement » sur l'Exercice 2010,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, à savoir 1.197.959,48 € sur l'exercice 2010.

#### **Budget « Service de l'Eau »**

REPORTE le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 64.765,59 € sur l'exercice 2010,

AFFECTE un montant de 64.765,59 € à l'article 1068 « Autofinancement » sur l'Exercice 2010,

REPORTE le solde de l'excédent d'exploitation, à savoir 25.487,58 € sur l'exercice 2010.

#### **Budget « Lotissement Route de Marienthal »**

REPORTE l'excédent d'exploitation de 2009, à savoir 125,78 € sur l'exercice 2010.

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

## **Point n°12 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) : rapport annuel**

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au Maire.*

L'article L 2334-19 du Code général des collectivités territoriales stipule : « *le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.* »

Les montants perçus au titre de la DSU se sont élevés en 2009 à 483 045 € contre 390 977 € en 2008 et 351 765 € en 2007.

D'après l'article L 2334-15, « cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ». Son calcul est basé sur le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, le nombre de bénéficiaires d'aides au logement et le revenu moyen par habitant.

Les dépenses prises en compte pour l'affectation de la DSU peuvent être réparties en 4 grandes catégories :

- acquisitions de terrains (zone Baumgarten, zone Kuebelmuehle) et de bâtiments (Immeuble Pfaadt, rachat bail Semical Unité de Vie) en vue de projets d'aménagements urbains
- des démolitions d'immeubles dans le cadre d'aménagement (brasserie Rinckenberger, Immeuble Impasse Bleiche, poste de transformation E.S. sur le Site Match)
- des travaux d'amélioration du domaine public : voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts
- des subventions de fonctionnement au CASF (centre socio culturel) pour les animations aussi bien dans leur centre que dans les quartiers.

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulant les montants mandatés et la partie de la recette DSU qui leur a été affectée.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

**moins une abstention (Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »)**

APPROUVE l'affectation pour l'exercice 2009 de la DSU aux dépenses de la Ville.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## **Point n°13 – LOTISSEMENT ROUTE DE MARIENTHAL ET JARDINS FAMILIAUX : autorisation pour déposer les demandes d'urbanisme**

*Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.*

L'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé sur le projet de lotissement route de Marienthal et sur le déplacement des jardins familiaux.

L'aménagement de la zone est prévu autour d'une voie principale reliant la rue Guillaume Riff à la route de Weitbruch, cette voie permet de desservir la majorité des terrains du lotissement, ainsi que les jardins familiaux. Des places de stationnement de part et d'autre de cette voie serviront aussi bien aux usagers des jardins, qu'aux visiteurs des résidents.

Le lotissement prévoit une vingtaine de lots et le nombre de jardins familiaux créé est de l'ordre du 76.

Le projet est en phase de finalisation. Mais pour que les travaux de déplacement des jardins puissent se faire l'hiver prochain, il est indispensable que la demande de permis de construire portant sur l'aménagement des jardins familiaux et que la demande d'aménager le lotissement soient déposés avant l'été. Le Conseil municipal est donc invité à autoriser le Maire à présenter les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires.

## **Le Conseil Municipal**

### **A l'unanimité**

AUTORISE le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du lotissement et des jardins familiaux,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## **Point n°14 – LOTISSEMENT RUE DES BOSQUETS : prise en charge financière des travaux de raccordement au réseau électrique**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

PM IMMOBILIER de Soufflenheim a déposé une déclaration préalable le 17 août 2009 pour diviser un terrain rue des Bosquets en huit parcelles, en vue de la construction d'un petit lotissement de huit maisons individuelles.

Pour permettre l'électrification de ce lotissement, des travaux de raccordement au réseau public d'électricité sont nécessaires. A cet effet, la Ville a l'obligation de participer aux frais de raccordement, comme le prévoit l'article 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000. Le montant de la participation est estimé à 21 701,40 € HT. Il est à noter que la réalisation des travaux est conditionnée par l'accord du financement par la Ville.

Il appartient donc au conseil municipal d'autoriser la prise en charge financière de ces travaux.

## **Le Conseil Municipal**

### **A l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour le financement de la participation aux frais de raccordement au réseau électrique du lotissement rue des Bosquets, estimée à 21 701,40 € HT,

IMPUTE cette participation à l'article budgétaire 2315 « Installation de matériel et outillage technique » et

AUTORISE le Maire à signer les documents y relatifs.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## Point n°15 – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2009

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe au Maire.

L'article L 2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ..., donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

En 2009, la Ville de Bischwiller a conclu un total de 9 transactions dont 6 dans le cadre du droit de préemption. Le détail de ces transactions est récapitulé dans le tableau ci-après :

### ACQUISITIONS ANNEE 2009

Vendeur	Localisation	Montant	Superficie (ares)
Mme ADAM Madeleine , veuve HOEHN	Baumgarten (préemption)	42 000.00 €	28.00
Mme KLEIN Jacqueline, veuve SCHUSTER	Baumgarten (préemption)	105 300.00 €	70.20
Consorts ROEHRI	Baumgarten (préemption)	20 130.00 €	13.42
Consorts HEINRICH	Baumgarten (préemption)	43 275.00 €	28.85
Consorts PFAADT	Rue du Conseil	68 340.00 €	45.56
M. et Mme Gérard WEISS	Baumgarten	145 000.00 €	2.63
M. WOLFF Joseph	Baumgarten	28 170.00 €	18.78
M. WOLFF Joseph	Kuebelmuehle (préemption)	98 000.00 €	238.57
Consorts SCHITTER	Baumgarten (préemption)	24 750.00 €	16.50
Mme Marie-Louise JUNG, épouse DIKIC	Rue du Général Rampont	49 500.00 €	3.89
<b>TOTAUX</b>		<b>624 465.00 €</b>	<b>466.40</b>

### Le Conseil Municipal

PREND ACTE du bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de Bischwiller au cours de l'année 2009.

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## Point n°16 – ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN RUE DE ROHRWILLER (SECTION 12 N°63)

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint au maire.

La Lyonnaise des Eaux a acquis en 1981 un terrain de la Ville route de Rohrwiller sur lequel elle a implanté à l'avant des bureaux. Ce terrain est classé au POS en zone UXb1. La partie arrière de ce terrain n'étant pas utilisée, la Lyonnaise des Eaux est disposée à la céder à la Ville dans la mesure où celle-ci est propriétaire du terrain adjacent de la Niedermatt. Il s'agit d'une surface d'environ 35 ares à détacher de la parcelle section 12 n° 63.

Un accord a été trouvé sur un prix de vente de 2000 € l'are. Il est à noter la présence d'une fosse à hydrocarbure sur le site, dont la dépollution sera à la charge de la Ville.

## Le Conseil Municipal

**Par 25 voix POUR** - groupe « **Bischwiller réussit !** »  
**et 6 abstentions** - **MM. Jean, Lucien NETZER et Gérard BECKER et Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »**  
- **groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

VU l'avis du Domaine du 24 novembre 2009,

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition d'une partie d'environ 35 ares de la parcelle cadastrée section 12 N°63 au prix 2 000 € l'are,

DONNE SON ACCORD pour la prise en charge de la dépollution de la fosse à hydrocarbure,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## Point n°17 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « NEUMATTEN » (SECTION 85, N°52)

*Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.*

Monsieur Roger KERN a donné son accord pour vendre à la Ville de Bischwiller sa parcelle située au lieu-dit « Neumatten », cadastrée Section 85 n° 52, d'une superficie de 84 ares, au prix de 8 400 € (soit 100 € l'are).

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique de réserve foncière de la Ville de Bischwiller.

## Le Conseil Municipal

**Par 25 voix POUR** - groupe « **Bischwiller réussit !** »  
**1 voix CONTRE** - **Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »**  
**et 5 abstentions** - **MM. Jean, Lucien NETZER et Gérard BECKER, groupe « Bischwiller unie »**  
- **groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus et

AUTORISE le Maire, respectivement le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :

Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## **Point n°18 – RETROCESSION DE LA PARCELLE SECTION 43, N° 436 RUE DE LA PISCINE**

*Rapport présenté par Monsieur Hubert UNGETHUM, conseiller municipal.*

Par courrier du 13 mars 2010, la Sàrl Espace Foncier sollicite la rétrocession à la Ville de Bischwiller de la parcelle cadastrée Section 43 n° 436 rue de la Piscine servant d'assise au poste transformateur électrique.

L'Electricité de Strasbourg bénéficie d'une servitude pour l'exploitation de ce poste qui sera maintenue.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

DONNE son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée Section 43 n° 436, d'une superficie de 25 ca,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tout document y relatif.

Date de publication : 17.05.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 17.05.2010

---

## **Point n°19 – RECONDUCTION DE DEUX POSTES D'ACCOMPAGNATEURS DE REUSSITE EDUCATIVE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Par délibération du 29 juin 2009 (point n° 12), le conseil municipal autorisait la reconduction de 2 postes d'accompagnateurs (Bischwiller/Kaltenhouse et Haguenau) dans le cadre des services partagés avec le SIVU PRE.

Ces contrats étaient établis pour une durée d'une année. Leur quotité de travail était le mi-temps.

Sous la responsabilité de la coordinatrice du Programme de Réussite Educative, les accompagnateurs sont chargés:

- de participer à la formalisation des demandes de prise en charge,
- de contribuer à l'élaboration des parcours individualisés de réussite éducative,
- et d'assurer le suivi des accompagnements en lien avec les familles, les acteurs éducatifs et les référents.

Le CUCS courant jusqu'au 31 décembre 2010, il est proposé de prolonger ces 2 contrats jusqu'à cette échéance.

La base légale de ces postes est l'article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 portant statut de la FPT, il édicte que les collectivités peuvent recruter des auxiliaires : « *Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;* », ce qui est le cas en l'espèce.

Le coût annuel de ces postes est de 30.500 € (soit 10.700 € sur la période), toutes charges comprises. Les crédits sont inscrits au budget primitif, le SIVU PRE reverse lesdits crédits en intégralité à la Ville.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

#### **Moins une abstention (Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »)**

DONNE SON ACCORD pour la reconduction des 2 postes d'accompagnateur de réussite éducative auxiliaire, du 25 août au 31 décembre 2010.

AUTORISE LE MAIRE à signer les contrats suivants les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 17.05.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.05.2010